



MAITRE D'OUVRAGE  
CEFPPA ADRIEN ZELLER  
4 Rue Eugénie Brazier – 67400 ILLKIRCH-  
GRAFFENSTADEN

MANDATAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE  
SERS  
10 Rue Oberlin – BP 20165 – 67004  
STRASBOURG Cedex

Restructuration et extension des bâtiments du CEFPPA Adrien  
Zeller à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

**MARCHES PRIVÉS DE TRAVAUX**

**RECONSULTATION**

**Lot N°05 SANITAIRE / RESEAUX ENTERRES**

## **AVIS DE CONSULTATION**

### **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**Date limite de réception des offres :**

**29 août 2024 à 17h00**

#### **SERS**

10 RUE OBERLIN - BP 20165

Tél : 03.88.37.88.88

Site internet : [www.sers.eu](http://www.sers.eu)

e-mail : [sers@sers.eu](mailto:sers@sers.eu)

**OBJET DE LA CONSULTATION :**

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CEFPPA ADRIEN ZELLER  
à ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

**MARCHES PRIVÉS DE TRAVAUX**

**Maître d’Ouvrage :**

**Centre Européen de Formation et de Promotion Professionnelle par  
Alternance pour l’Industrie Hôtelière (C.E.F.P.P.A.) Adrien ZELLER**

4, rue Eugénie Brazier

67 400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

**Mandataire du Maître d’Ouvrage :**

**Société d’Aménagement et d’Equipement du Rhin Supérieur**

10 Rue Oberlin – BP 20165

67004 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 37 88 88

Site internet : [www.sers.eu](http://www.sers.eu)

email : [sers@sers.eu](mailto:sers@sers.eu)

**Représentant du Maître d’Ouvrage :**

Monsieur Éric HARTWEG - Directeur Général de la SERS

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### ARTICLE 1er - OBJET DE LA CONSULTATION – PRESENTATION DU PROJET

#### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux à effectuer en vue de la restructuration et de l'extension du CEFPPA Adrien ZELLER à Illkirch-Graffenstaden.

Les travaux consistent à :

- Réaliser deux bâtiments neufs
  - Un bâtiment à l'Ouest de la parcelle, bordant le canal, composé de 3 niveaux (SS, RDC, R+1), en structure béton, comprenant des vestiaires pour les élèves (SS), un restaurant d'application avec cuisines (RDC), un logement de fonction (SS + RDC), un hôtel d'application et des salles de classe (R+1) ;
  - Un bâtiment à l'Est de la parcelle, à l'entrée du site depuis la rue Brazier, sur 2 niveaux (RDC, R+1), en structure bois, à vocation administrative puisqu'il accueillera les bureaux des enseignants, intervenants et du personnel du CEFPPA ;
  - Restructurer et améliorer la qualité énergétique du bâtiment existant, composé de 3 niveaux (RDJ, RDC, R+1), et qui comprendra l'économat et le stockage des denrées alimentaires et des vestiaires (RDJ), des cuisines d'application, un self, un hall d'accueil et des salles de classe (RDC), et un centre de documentation et de recherche (R+1) ;
  - Réaménager les espaces extérieurs en fonction des nouveaux besoins réseaux des 3 bâtiments, des accès nouvellement créés, et des besoins d'agrément et de déplacements (abri vélo, plantations, ...)

Les travaux devront se dérouler en site occupé, puisque le fonctionnement quotidien du CEFPPA ne pourra en aucun cas être perturbé (cours, travaux pratique, accueil d'événements scolaires ou professionnels, inscriptions scolaires, examens semestriels, etc.).

Le planning et le phasage des travaux tiennent compte de ces contraintes particulières.

#### 1.2 Décomposition en lots

Les marchés de travaux sont décomposés comme suit :

N° Lot	N° Lot
Lot 1 - Gros Oeuvre / Démolition structurelle / installations de chantier	Lot 16 - MEXT Aluminium
Lot 2 - Charpente bois	Lot 17 - Occultation / BSO / Stores
Lot 3 - Charpente métallique	Lot 18 - Serrurerie / métallerie
Lot 4 - VRD / Aménagements extérieurs	Lot 19 - Cloisons / doublages / faux-plafonds
Lot 5 - Sanitaire / réseaux enterrés	Lot 20a - MINT Bois

	<i>Lot 20b – Agencement*</i>
Lot 6 – CVC / Ventilation process / GTB	Lot 21 – Chape
Lot 7 – Electricité CFO/CFA / SSI	Lot 22 – Carrelage murs et sols
Lot 8 – Installations photovoltaïques	Lot 23 – Sol souple
Lot 9 – ascenseurs / appareils élévateurs	Lot 24 – Parquet
Lot 10 – désamiantage	Lot 25 – Peinture intérieure
Lot 11 – Curage/Démolition non structurale	Lot 26 – Nettoyage de mise en service
Lot 12 – Etanchéité	Lot 27 – Plantations / mobilier urbain
Lot 13 – Bardage céramique	Lot 28 – Equipements de cuisine
Lot 14 - Echafaudages	Lot 29 – Equipements frigorifiques
Lot 15 – ITE / Enduit de façades	Lot 30 – Equipements laverie

***\*Le lot 20b – Agencement sera consulté ultérieurement***

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 - Étendue et mode de consultation**

La présente consultation fait l'objet d'un **marché de travaux du LOT 05 SANITAIRE / RESEAUX ENTERRES** uniquement.

Le marché relève du droit privé.

### **2.2 - Maîtrise d'œuvre**

La mission a été confiée au groupement solidaire de maîtres d'œuvre constitué de :

- REY-DE-CRECY ATELIER D'ARCHITECTURE, 57 route de l'Hôpital 67100 Strasbourg
- OTE Ingénierie, 1 rue de la Lisière – 67400 Illkirch
- OASSIS Grand Est, 42 rue de la Première Armée – 67000 Strasbourg
- C2BI, 20, avenue du Neuhof – 67100 Strasbourg
- EUROS SOUND PROJECT (ESP), 19 rue Jacobi Netter – 67200 Strasbourg
- Digitale Paysage, 39 rue de l'École – 67300 Imbsheim
- ES Services Energétiques, 5 rue G.A. Hirn – 67932 Strasbourg cedex 9

dont le mandataire solidaire des autres membres du groupement est le cabinet ;

Le titulaire s'est vu attribuer une mission de base (à savoir DIA - APS – APD – PRO/DCE – ACT – EXE - DET – AOR) avec mission EXE complémentaire.

Les missions CSSI et OPC ont également été confiées au maître d'œuvre.

### 2.3 – Autres intervenants

La mission de contrôle technique a été confiée à la société QUALICONSULT, 19, rue des Cigognes – 67960 ENTZHEIM. Le contrôleur technique a les missions LP, SEI/STI, PS, VIEL, LE, F, Th, Pha, HAND et attestation AHND, HYSa, CONSUEL, Attestation parasismique, attestation thermique finale.

La mission S.P.S. de niveau 1 est a été confiée à BUREAU ALPES CONTROLES, 18, rue Charles Adolphe Wurtz – 67202 WOLFISHEIM.

### 2.4 - Compléments à apporter au cahier des charges

Les concurrents ne pourront apporter aucune modification au cahier des charges.

### 2.5 – Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) - Options

Plusieurs prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sont à chiffrer obligatoirement :

N° de la PSE	Intitulé de la PSE	Position CCTP/DPGF de la PSE	Lot concerné
PSE 1a	Bâtiment 1 / revêtement en sol coulé	CCTP 4.	23
PSE 1b	Bâtiment 1 / revêtement en sol coulé	CCTP 4.	24
PSE 2a	Bâtiment 1 / Remplacement des revêtements existants de la cuisine	CCTP 2.	11
PSE 2b	Bâtiment 1 / Remplacement des revêtements existants de la cuisine	CCTP 2.	19
PSE 2c	Bâtiment 1 / Remplacement des revêtements existants de la cuisine	CCTP 2.	22
PSE 3	Bâtiment 1 / Remplacement des plages de douche	CCTP 5.	22
PSE 4	Bâtiment 2 / Remplacement des battantes par des portes coulissantes automatiques de l'accès cuisine vers le restaurant	CCTP 4.	20a
PSE 5a	Bâtiment 2 / Réalisation du local poste de livraison	CCTP H.1.	01
PSE 5b	Bâtiment 2 / Moins-value pour non fourniture du local poste de livraison	CCTP D.1.3. « Enveloppe »	07
PSE 6	Bâtiment 2 / Remplacement du pilotage des BSO avec la GTB par une gestion locale	CCTP G.6.	06
PSE 7	Bâtiment 2 / Réalisation d'un système de détection de fuites	CCTP D.28.	07
PSE 8	Bâtiment 1 / Remplacement du garde-corps en toiture	CCTP 7.	12

Deux options sont à chiffrer obligatoirement :

N° de l'option	Intitulé de l'option	Position CCTP/DPGF de l'option	Lot concerné
TO1	Plus-value pour passage des clôtures à 2,20m (au lieu de 2,00) yc portail coulissant à l'entrée du site existant et portail manuel	CCTP D.9.2., D.9.4. et D.9.6	04
TO2	Eclairage et vidéosurveillance supplémentaires	CCTP D.29.	07

Le délai d'affermissement des options 1 et 2 est de 30 mois à compter de la date de notification du marché.

## 2.6 - Délais d'exécution

Se reporter à l'article IV de l'acte d'engagement, et au planning DCE.

## 2.8 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 2.13 - Clauses sociales - INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le maître d'ouvrage a décidé d'inclure dans le cahier des charges une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Dans ce contexte, les candidats sont amenés à remplir dûment l'article VI. De l'acte d'engagement, et de préciser dans leur mémoire technique la méthodologie de prise en œuvre de ces heures. Les entreprises peuvent proposer plus d'heures que le minimum indiqué à l'acte d'engagement.

## ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les pièces fournies par le Maître d'Ouvrage sont disponibles exclusivement sous format électronique à l'adresse suivante : <http://www.sers.eu> - Rubrique « Appel d'offres ».

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes (voir liste de diffusion des pièces) :

- l'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- le présent additif au CCA ;
- le cahier des clauses administratives (CCA) ;
- le PGC et le CCTC;
- la DPGF
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et les pièces graphiques architecte et techniques phase PRO/DCE ; le CCTP et les pièces graphiques se complètent. Ainsi, l'entrepreneur ne pourra arguer d'un manque de précision du CCTP ou des pièces graphiques, si des ouvrages sont décrits au CCTP et non figurés sur les pièces graphiques ou réciproquement ;

- le RICT ;
- le calendrier prévisionnel d'exécution et les plans de phasage DCE ;
- Les PSE et options sont prévues dans le calendrier prévisionnel ; les entreprises ne pourront ni remettre en cause le phasage, ni prétendre à aucune augmentation de délai si une ou plusieurs PSE ou options étai(en)t retenue(s).
- La notice de sécurité ;
- le cahier des charges SSI ;
- la notice acoustique ;
- la liste des points GTC ;
- la notice thermique ;
- le rapport G2-PRO ;
- la charte chantier
- le dossier technique amiante ;

Il est précisé que :

En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par l'acheteur dans ses archives, seuls ces derniers prévaudront.

- ✚ Les soumissionnaires auront à produire un dossier dématérialisé complet, comprenant les pièces énumérées ci-après.

**3.1 – Pièces à remettre au titre de la candidature :**

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :
  - Une lettre de candidature (présentation de l'entreprise, chiffres d'affaires, etc...)
  - Un extrait KBIS

Si le prestataire est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

- L'attestation d'assurance « Responsabilité Civile » en cours de validité ;
- Les moyens humains et logistiques généraux dont dispose le soumissionnaire ;
- Les certificats de qualification : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;

A noter que la compétence de BIM coordonnateur sera vérifiée pour les lots 01, 05, 06 et 07.

- Les références particulières mettant en évidence des opérations de complexité équivalente, réalisées au cours des cinq dernières années. Les précisions suivantes apparaîtront : nom du Maître d'Ouvrage, lieu de construction, coût des travaux, délai de réalisation, surface du projet et missions effectuées.

L'ensemble de ces pièces et documents devra être rédigé en langue française. Les documents émanant des administrations étrangères devront être traduits.

**3.2 – Pièces à remettre au titre de l'offre :**

Un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

**1 - l'acte d'engagement** et les annexes, à compléter et à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.

**2 - la DPGF** en .pdf et **en .xls obligatoirement**, dûment complétée ;

**3 - un mémoire technique contenant :**

**a) Précisions quant aux matériaux**

- ❖ Renseignements techniques portés dans l'offre (fiches techniques des matériaux, clarté et cohérence des renseignements techniques des matériaux proposés par l'entreprise)

Les fiches techniques des produits utilisés permettront d'évaluer la conformité de l'offre avec les pièces techniques : tableau de synthèse reprenant les références de matériaux et/ou matériels prévus et annotées des positions correspondantes dans le CCTP et la DPGF ;

Les marques et types de matériels installés seront à fournir à minima pour les éléments listés en annexe des CCTP :

+ des précisions sur les délais d'approvisionnement des matériaux et/ou matériels listés dans le tableau de synthèse cité ci-dessus pourront être apportées.

**b) Moyens techniques matériels et humains affectés au chantier**

- ❖ Exposé et cohérence des moyens envisagés au respect des délais et des moyens humains et matériels affectés au chantier.

L'entreprise pourra notamment apporter les justifications suivantes :

- Effectifs affectés à l'opération,
- L'encadrement prévu par l'entreprise avec les Curriculum vitae (expériences, références et qualifications) de l'ensemble des personnels affectés à la réalisation des prestations,
- Les personnels prévus pour les études et la synthèse ainsi que leur CV,
- Les personnels qui seront mobilisés pour l'exécution des travaux ainsi que leur CV.

**c) Méthodologie d'exécution et d'organisation**

- ❖ Prise en compte des spécificités du projet et du chantier dans les méthodologies d'exécution et modes opératoires envisagés par l'Entreprise. Le cas échéant : méthodologie d'intervention en site occupé, maintien en service des zones hors chantier.

L'entreprise pourra notamment apporter les précisions suivantes :

- Gestion du phasage de l'opération
- Moyens d'approvisionnement de l'entreprise prévus pour le chantier.
- Moyens d'accès à pied d'œuvre et d'équipement des postes de travail.
- Organisation et méthodologie du projet mises en œuvre afin de réaliser les prestations attendues au CCTP.
- Organisation des contrôles internes.
- Gestion des interfaces (protections et dispositions pour dépose/repose des plafonds...).



- Méthodologie utilisée pour les travaux en site occupé

**Concernant le lot 13 – Bardage céramique et métallique uniquement**, il est exigé le dépôt d'un échantillon de teinte du bardage céramique à l'agence Rey-De-Crécy au plus tard pour la date de remise de l'offre.

L'entreprise candidate au lot 13 devra joindre à son offre 1 échantillon de nuancier de bardage céramique émaillé vert - référence moeding satisfaisante : G6309867 grün, avec pour dimension minimum 3,5cm X 7cm.

La fourniture de cet échantillon permettra de juger la teinte souhaitée du bardage céramique. Une étiquette avec les coordonnées de l'entreprise devra être collée sur l'échantillon. Celui-ci sera à remettre à l'agence rey - de crécy en échange d'un récépissé.

**d) Méthodologie pour favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux**

- ❖ L'entreprise pourra fixer un objectif en pourcentage de matériaux à réemployer ou à recycler par rapport à la masse des équipements qui seront évacués du site. L'entreprise indiquera les dispositions qu'elle mettra en œuvre pour atteindre cet objectif : contacts et intervenants extérieurs, méthodes de suivi des déchets déposés en centre de tri...

**e) Méthodologie pour favoriser l'insertion sociale professionnelle**

- ❖ L'entreprise devra se conformer au minimum d'heures inscrites dans l'Acte d'Engagement pour son lot. Elle pourra également proposer un nombre d'heures plus conséquent. Dans tous les cas, elle indiquera sa méthodologie pour répondre à cette exigence, atteindre les objectifs inscrits à l'acte d'engagement, et relayer les informations auprès du relais 2D ou du maître d'ouvrage directement.

**4 – une proposition de planning de l'opération :** respect des délais indiqués dans le planning prévisionnel joint à la consultation ou éventuelle proposition d'optimisation du planning prévisionnel des travaux en tenant compte des contraintes du site et du phasage dû à l'assurance de la continuité de fonctionnement du CEFPPA pendant les travaux.

**ARTICLE 4 - JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Pour le jugement des candidatures, le Pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont les capacités professionnelles, techniques et financières seront jugées insuffisantes.

Pour le jugement des offres, le Pouvoir adjudicateur s'appuiera sur les critères pondérés suivants :

Lot		Liste des lots -PRO	Critères de notation					
			prix	Moyen humain et technique	Méthodologie / délais	environnement et sécurité	Qualité des matériaux / provenance	Références
1	GO	GROS ŒUVRE / DÉMOLITION STRUCTURELLE / INSTALLATION DE CHANTIER	40 pts	20 pts	20 pts	10 pts	5 pts	5 pts
2	CHB	CHARPENTE BOIS	40 pts	15 pts	15 pts	15 pts	10 pts	5 pts
3	CHM	CHARPENTE METALLIQUE	40 pts	15 pts	15 pts	15 pts	10 pts	5 pts
4	VRD	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS / AMENAGEMENTS EXTERIEURS	40 pts	10 pts	20 pts	15 pts	15 pts	/
5	SAN	SANITAIRE / RESEAUX ENTERRES	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
6	CVC	CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION / VENTILATION PROCESS / GTB	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
7	ELEC	ELECTRICITE CFO - CFA - SSI	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
8	PV	INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
9	ASC	ASCENSEURS	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
10	DES	DESAMIANTAGE	40 pts	20 pts	20 pts	15 pts	5 pts	/
11	CUR	CURAGE / DEMOLITION NON STRUCTURELLE	40 pts	20 pts	20 pts	15 pts	5 pts	/
12	ETAN	ETANCHEITE	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
13	BARD	BARDAGE CERAMIQUE ET METALLIQUE	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	20 pts	5 pts
14	ECH	ECHAFAUDAGES	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
15	ITE	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE / ENDUIT DE FACADES	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/

Lot		Liste des lots -PRO	Critères de notation					
			prix	Moyen humain et technique	Méthodologie / délais	environnement et sécurité	Qualité des matériaux / provenance	Références
16	MEXT	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
17	OCC	OCCULTATION / BSO / STORES	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
18	SER	SERRURERIE / METALLERIE	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
19	PLATR	CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
20a	MINT	MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	20 pts	5 pts
21	CHAP	CHAPE	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
22	CAR	CARRELAGE MURS / SOLS	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
23	SSOUP	SOL SOUPLE	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
24	PARQ	PARQUET	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	20 pts	5 pts
25	PEIN	PEINTURE INTÉRIEURE	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
26	NET	NETTOYAGE DE MISE EN SERVICE	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
27	AMEXT	PLANTATIONS / MOBILIER URBAIN	40 pts	10 pts	15 pts	10 pts	25 pts	/
28	CUIS	EQUIPEMENTS DE CUISINE	40 pts	10 pts	10 pts	10 pts	25 pts	5 pts
29	FRIGO	EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES	40 pts	10 pts	10 pts	10 pts	25 pts	5 pts
30	LAV	EQUIPEMENTS LAVERIE	40 pts	10 pts	10 pts	10 pts	25 pts	5 pts

- ⇒ Le prix figure à l'acte d'engagement et sa décomposition à la DPGF. Pour l'appréciation de l'offre et la prise en considération du coût proposé par les soumissionnaires, le montant de l'offre, qui figurera à l'article III de l'acte d'engagement sera le seul qui prévaudra ;
- ⇒ La valeur technique de la proposition est appréciée sur la base du mémoire technique du candidat.
- ⇒ **Les PSE et options sont à chiffrer obligatoirement, à reporter dans l'acte d'engagement.**

#### **ARTICLE 5 – DOCUMENTS A REMETTRE PAR LE CANDIDAT ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ**

Le marché ne pourra être attribué au candidat que sous réserve qu'il produise, dans un délai maximum de 8 jours calendaires, l'ensemble des pièces listées ci-après :

- a) L'ensemble des pièces nécessaires et mentionnées aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ;
- b) Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;

#### **ARTICLE 6 – COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres seront à déposer sur la plateforme de la SERS (accessible via [www.sers.eu](http://www.sers.eu) rubrique « appels d'offres ») avant le :

**29 août 2024 à 17h00**

#### **ARTICLE 8 – VISITES DU SITE**

**Il est fortement recommandé à chaque soumissionnaire de participer à une visite du site afin de se rendre compte du contexte d'intervention pour la réalisation de l'opération.**

**Pour des raisons d'organisation, les entreprises sont priées de s'inscrire à l'avance en faisant parvenir un mail à [v.grahame@sers.eu](mailto:v.grahame@sers.eu).**

Le rendez-vous est donné devant l'entrée du bâtiment.

Une visite de site sera organisée **le jeudi 18 juillet à 10h00**, en présence du maître d'œuvre (yc bureaux d'études).

Une ou plusieurs autres dates de visite pourra être fixée en cours de consultation, à la demande des entreprises, en cas d'impossibilité d'assister à la date fixée ci-avant. Dans ce cas, les entreprises se manifesteront par écrit (mail à [v.grahame@sers.eu](mailto:v.grahame@sers.eu)) pour convenir d'une autre date.

**La visite est très fortement recommandée pour les lots suivants :**

N° Lot	N° Lot
Lot 1 - Gros Oeuvre / Démolition structurelle / installations de chantier	Lot 16 - MEXT Aluminium
Lot 2 - Charpente bois	Lot 17 - Occultation / BSO / Stores
	Lot 18 - Serrurerie / métallerie
Lot 4 - VRD / Aménagements extérieurs	Lot 19 - Cloisons / doublages / faux-plafonds
Lot 5 - Sanitaire / réseaux enterrés	Lot 20a - MINT Bois
Lot 6 - CVC / Ventilation process / GTB	
Lot 7 - Electricité CFO/CFA / SSI	Lot 22 - Carrelage murs et sols
	Lot 23 - Sol souple
Lot 11 - Curage/Démolition non structurelle	

L'attestation de visite signée du maître d'œuvre sera une pièce prise en compte lors de l'analyse des offres.

La visite est **fortement recommandée** pour les lots suivants :

N° Lot	N° Lot
Lot 9 - ascenseurs / appareils élévateurs	
Lot 10 - désamiantage	Lot 25 - Peinture intérieure
Lot 12 - Etanchéité	Lot 27 - Plantations / mobilier urbain
	Lot 28 - Equipements de cuisine
	Lot 29 - Equipements frigorifiques
Lot 15 - ITE / Enduit de façades	Lot 30 - Equipements laverie

Tous les autres lots peuvent également participer ou solliciter à participer à une visite.